

Charte graphique à destination des partenaires

MISE À JOUR 2023

Tout partenaire bénéficiant du soutien du Département de Maine-et-Loire et utilisant ces logos est prié de **transmettre un BAT 15 jours avant** impression ou l'url / capture d'écran avant mise en ligne, à la Direction de la communication du Département de Maine-et-Loire.

Les fichiers sont à transmettre à : communication@maine-et-loire.fr

Cadre d'application

La charte graphique du Département de Maine-et-Loire (cf. maine-et-loire.fr/charte-graphique) inclut quatre déclinaisons supplémentaires de son logo « Anjou ». Ces déclinaisons ont vocation à remplacer le logo habituel sur les supports de communication print et web dans les cas suivants :

1. Événements ou actions cofinancés ou accompagnés par le Département



Les partenaires bénéficiant d'un soutien financier, matériel, logistique ou humain apporté par le Département doivent utiliser ce logo et le faire figurer sur leurs supports de communication. Le logo est téléchargeable sur maine-et-loire.fr/charte-graphique. Il peut également être transmis au partenaire par le service du Département en charge du suivi du projet.

Exemples : Translayon, Premiers Plans, Printemps des écuysers, Triple Race, Z'Électiques, ateliers en lien avec la Direction Solidarités.

2. Spectacle financé ou accompagné par le Département



Les compagnies artistiques bénéficiant d'un soutien financier, matériel, logistique ou humain apporté par le Département doivent utiliser ce logo et le faire figurer sur leurs supports de communication annonçant leur spectacle. Le logo est téléchargeable sur maine-et-loire.fr/charte-graphique. Il peut également être transmis au partenaire par le service du Département en charge du suivi du projet.

Exemple : les spectacles soutenus au titre des « Créations d'Anjou »

3. Animations ou projets financés ou accompagnés par le Département dans le cadre de la politique Espace naturel sensible (ENS)



Les partenaires bénéficiant d'un soutien financier, matériel, logistique ou humain apporté par le Département doivent utiliser ce logo et le faire figurer sur leurs supports de communication. Le logo est téléchargeable sur maine-et-loire.fr/charte-graphique. Il peut également être transmis au partenaire par le service du Département en charge du suivi du projet.

Exemples : Actions de valorisation d'un espace naturel sensible dans le cadre d'un plan de gestion spécifique (acquisition, étude, aménagement, ouverture au public) ou une action ponctuelle sur un espace naturel sensible menée hors cadre d'un plan de gestion spécifiques.

4. Services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le Département



Le Département autorise les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) à utiliser ce logo. Ils assurent des prestations de services ménagers ou d'aide aux activités de la vie quotidienne. Ces prestataires peuvent communiquer leur autorisation par le Département auprès des publics qu'ils accompagnent : brochure, vitrine ou site Internet. Ce marquage leur permet de le faire en respectant la charte graphique départementale.

Le logotype

Les règles graphiques décrites ci-après s'appliquent de la même manière aux cinq types de marquage.

Les couleurs du logotype



Pantone 2736 C



C 100 / M 100 / J 0 / N 0



R 30 / V 34 / B174
#1E22AE

Les versions monochromes

Une variante monochrome a été créée pour les documents destinés à être photocopiés, imprimés (sérigraphie, tampographie...).

Ainsi le logotype et le bloc URL sont de couleur noire à 80 % minimum.



La taille minimale d'utilisation

Afin de garantir une bonne lisibilité de l'ensemble des éléments constituant les marquage de partenariat, celui-ci ne doit pas être utilisé à une taille inférieure à 2,5 cm de large (soit environ 1 cm de hauteur).

Cette règle concernant la taille minimum d'utilisation connaît des exceptions :

- les cartes de visite
- la signature « Anjou » en folio (pages intérieures du magazine...)



L'espace de respiration

Il est nécessaire de respecter une zone de respiration du logotype afin qu'aucun autre élément ne vienne perturber sa lisibilité. Cette zone se calcule en reportant la hauteur du u d'Anjou, qui servira d'étalon, sur les contours du logotype comme indiqué ci-dessous, quelle que soit la taille du logotype.

Les contours du logotype sont :

- gauche : le bord gauche du a et du phylactère
- bas : la ligne de base d'Anjou
- droite : le bord droit du u et du phylactère
- haut : bord supérieur du phylactère



Les interdits

Ne pas déformer, étirer ou étroitiser en hauteur ou largeur et ne pas incliner le logotype.



Toujours garantir une bonne lisibilité du logotype.



Étape de validation

La direction de la communication et de l'attractivité est garante de l'image du Département de Maine-et-Loire, il importe que celle-ci valide les choix graphiques effectués.

Elle se tient à votre disposition pour vous aider à appliquer le système graphique mis en place et vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de cette charte.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter :

Direction de la communication et de l'attractivité

Tél. 02 41 30 48 30

[**communication@maine-et-loire.fr**](mailto:communication@maine-et-loire.fr)

Septembre 2023.

